



saisie sans etre prevenu apres 4ans !

Par **bruno71**, le **02/02/2012** à **11:23**

bonjour, je voudrais savoir si quelqu'un peut m'indiquer si je suis en droit de faire une réclamation!

je suis séparé, mon fils est à la charge de sa mère, je paie une pension, il s'avère que mon fils laisse une dette à la cantine d'environ 110 euros !! ceci en 2008

le 20 décembre 2011, un matin, je reçois la visite de 2 huissiers, qui me disent qu'ils viennent saisir chez moi pour la somme de 523 euros.

ils me présentent un papier genre factures sans tampon juste une signature avec des références !

n'étant pas au courant je leur dis que je n'ai jamais rien reçu, ni rappel, ni lettre recommandée. ils me disent qu'ils sont passés dans mon ancien domicile et ont laissé des avis de passage !! je n'ai jamais rien vu, je leur dis que je vais voir avec mon ex, pour des explications. ils s'en vont !

le 31/01/2012, à la surprise, mon compte se voit débité de 468 euros en saisie attribution !! en core une fois, personne ne m'a prévenu de cette saisie, ni l'huissier, ni la banque !!

sont-ils en droit, que dois-je faire ????? MERCI DE M'INDIQUER SI IL Y A UNE DEMARCHE A FAIRE !